

L'Assistance aux victimes de mines et la complexité de sa pertinence dans l'univers de la lutte anti mines au Tchad



Plan de la présentations

Rappel sur l'assistance aux victimes au Tchad

Principales avancées

Priorités

conclusion

Rappel sur l'assistance aux victimes

- Conformément aux obligations et aux engagements nationaux et internationaux, le Tchad met en place les activités d'assistance aux victimes par l'entremise de son autorité nationale qui reste le Haut Commissariat National au Déminage+ à travers sa direction d'éducation aux risques et assistance aux victimes, en étroite collaboration avec les principaux partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'avec la pleine participation des Victimes de Mines et autres personnes handicapées;
- Bien que les avancés sur l'assistance aux victimes restent très faibles, mais le Tchad renouvelle souvent ses efforts pour développer une stratégie globale qui devra permettre la mise en application des droits des victimes de mines et restes explosifs de guerre (REG) de façon pérenne, et en accord avec les directives internationales les plus récentes.

Principales avancées sur l'assistance aux victimes

- Adoption du projet de loi par les députés portant ratification de la convention des Nations Unies relatives aux droits de personnes handicapées le 30 octobre 2018;
- Aujourd'hui, le Système de Gestion de l'Information pour la Lutte Anti mines (IMSMA) du Haut Commissariat National au Déminage totalise **522** victimes identifiées et enregistrées (2022) dont **257** victimes répertoriées par l'ONG SECADEV lors du projet PRODECO.

Priorités pour une assistance aux victimes inclusive et durable

- **Soutenir directement des victimes de mines/REG/EEI et personnes handicapées;**
- **Renforcer les capacités nationales dans le cadre du Plan Stratégique;**
- **Faire la mise à jour et mettre en œuvre le Plan National d'Assistance aux victimes(PANAV) ;**
- **Soutenir et renforcer les victimes de mines/REG et personnes handicapées au travers des activités basées sur les communautés et conduites par elles-mêmes;**
- **Impliquer les victimes de mines/REG dans tous les projets les concernant.**

- **Une approche non discriminatoire et sensible à l'aspect du genre dans toutes les activités les concernant;**
- **Mettre sur pied un projet qui inclus les mécanismes de coordination existants entre les requérants, les bénéficiaires, les autres acteurs impliqués et les autorités locales;**
- **Renforcer le mécanisme existant d'identification et de référencement afin d'alimenter la base de données IMSMA;**
- **Mener des actions de sensibilisation, de formation, d'appui technique et potentiellement d'appui financier sur base de proposition des microprojets**

DISTRIBUTION DES VIVRES AUX PERSONNES VULNÉRABLES



UNE FILLE NÉCESSITANT UNE PROTHÈSE ET RÉADAPTATION PHYSIQUE



PRISE DETAILLE POUR PRÉPARATION DES PROTHÈSES AUX VICTIMES HANDICAPÉES







Image des victimes des engins explosifs improvisés dans la province du Lac Tchad



Recensement et distribution des vivres aux victimes et personnes vulnérables handicapés

conclusion

Si les mines tuent et mutilent autrefois dans une partie bien connue du Tchad, aujourd'hui, l'ampleur des dégâts se propage sur l'ensemble du territoire national malgré les efforts du gouvernement tchadien à travers le Haut Commissariat National de Déminage et l'appui multiformes des partenaires et donateurs que nous ne cesserons de remercier chaque jour d'avantage.

Avec l'adoption du projet de loi relatif aux personnes handicapées nous avons espoir que la situation des victimes s'améliorera.

Nous sollicitons l'appui technique et une coopération agissante afin de développer ce volet qui est resté toujours dans une phase de balbutiement

Comme nous n'avons jamais cessé de le rappeler, malgré l'appui financier de l'Unicef et du gouvernement Tchadien le volet d'assistance aux victimes demeure le volet le plus faible dans le domaine de l'action contre les mines

Au Tchad



MERCI DE VOTRE ATTENTION